



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 27 AVRIL 2023 – 18H00

Date de convocation
 Le 20 Avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Vingt Sept Avril, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique (art. L 2121-18 du CGCT), sous la présidence de Colette NOUVEL ROUSSELOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : C. NOUVEL ROUSSELOT, D. MULLER, M. CONTENTIN, P. ROBERT, S. OUTIN, P. NOGUET, J. CONTENTIN, C. HELENNE, JM. KALAJDIAN, E. LANDEAU, R. FABIUS, A. RENOUF, D. VAUTIER, N. LENORMAND, JM. BERNAUS, D. SALZET.

ABSENTS REPRESENTES : F. LOUIS a donné pouvoir à P. NOGUET, A. DIDIER a donné pouvoir à C. HELENNE, JC. GAUDE a donné pouvoir à D. MULLER, P. PERSUY a donné pouvoir à P. ROBERT, E. RENAULT a donné pouvoir à S. OUTIN, E. LAUSSINOTTE a donné pouvoir à M. CONTENTIN, T. PESCHARD a donné pouvoir à J. CONTENTIN, LM. TILLIER a donné pouvoir à JM. KALAJDIAN, S. FALAISE a donné pouvoir à R. FABIUS, MA. ROUSSELOT a donné pouvoir à C. NOUVEL-ROUSSELOT,

ABSENTS : A. PERCHEY.

M. CONTENTIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents (art. L 2121-15 du CGCT).

4 – APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS BUDGETAIRES

Les emplois de chaque Collectivité sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité selon l'article 34 de la Loi 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Suite à l'évolution des carrières des Agents, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs budgétaires en conséquence. Il vous est donc demandé d'approuver le tableau ci-dessous validé par le Comité social territorial CST en date du 30 mars 2023:

GRADES	EFFECTIF BUDGET AIRE	EFFECTIF REEL titulaires				EFFECTIF REEL contractuels			
	EFFECTIF BUDGET AIRE	EFFECTIF titulaire y compris disponibilité	Titulaires en disponibilité	TOTAL EFFECTIF TITULAIRE S REEL	emploi permanent en ETPT titulaire (longue maladie n/comptée)	emploi permanent en ETPT occupé contractuel CDD	emploi permanent en ETPT occupé contractuel CDI	emploi en ETPT occupé contractuel-remplac	
CATEGORIE A									
FILIERE ADMINISTRATIVE									
ATTACHE	2			0		1	1		
ATTACHE PRINCIPAL	0			0					
DGS	1			0			1		
FILIERE CULTURELLE									
BIBLIOTHECAIRE	0			0					
CATEGORIE B									
FILIERE ADMINISTRATIVE									
REDACTEUR	0			0					
REDACTEUR PRINCIPAL 2eme CLASSE	3	1		1	1	2			
REDACTEUR PRINCIPAL 1ere CLASSE	0			0					
FILIERE ANIMATION									
ANIMATEUR	2			0		1	1		
ANIMATEUR PRINCIPAL 2eme CLASSE	0			0					
ANIMATEUR PRINCIPAL 1ere CLASSE	0			0					
FILIERE CULTURELLE									
ASSISTANT CONSERVATION PATRIMOINE	0			0					
ASSISTANT CONSERVATION PATRIMOINE PPAL 2eme CL	0			0					
ASSISTANT CONSERVATION PATRIMOINE PPAL 1ere CL	0			0					
FILIERE SPORT									
EDUCATEUR APS ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	0			0					
EDUCATEUR APS PRINCIPAL 2eme CLASSE	0			0					
EDUCATEUR APS PRINCIPAL 1ere CLASSE	0			0					
FILIERE TECHNIQUE									
TECHNICIEN	0			0					
TECHNICIEN PRINCIPAL 2eme CLASSE	1	1		1	1				
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ere CLASSE	0			0					



CATEGORIE C								
FILIERE ADMINISTRATIVE								
ADJOINT ADMINISTRATIF	1	1	1	0	0			1
ADJOINT ADM PRINCIPAL 2EME CLASSE	3	1	1	0		2		
ADJOINT ADM PRINCIPAL 1ERE CLASSE	3	3	1	2	2			1
FILIERE ANIMATION								
ADJOINT ANIMATION	0			0				
ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL 2EME CLASSE	2	1	1	0		1		
ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL 1ERE CLASSE	0			0				
FILIERE CULTURELLE								
ADJOINT DU PATRIMOINE	0			0				
ADJOINT DU PATRIMOINE PPAL 2e CLASSE	1			0				
ADJOINT DU PATRIMOINE PPAL 1e CLASSE	1	1		1	1			
FILIERE POLICE								
GARDIEN-BRIGADIER	0			0				
FILIERE SOCIALE								
- CADRE EMPLOI ATSEMS								
ATSEM PRINCIPAL 2eme CLASSE	2	1		1	1			
ATSEM PRINCIPAL 1ere CLASSE	0			0				
- CADRE EMPLOI AGENTS SOCIAUX								
AGENT SOCIAL	0			0				
AGENT SOCIAL PPAL 2e CL	1	1		1	1			
AGENT SOCIAL PPAL 1ere CLASSE	0							
FILIERE SPORT								
OPERATEUR APS ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	0			0				
OPERATEUR QUALIFIE APS	0			0				
OPERATEUR PRINCIPAL APS	1	1		1	1			
FILIERE TECHNIQUE								
- CADRE EMPLOI ADJOINTS TECHNIQUES								
ADJOINT TECHNIQUE	7			0		6	1	
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2eme CLASSE	7	7		7	7			
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ere CLASSE	3	3		3	3			
- CADRE EMPLOI AGENTS MAITRISE								
AGENT MAITRISE	5	5		5	5			
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	1	1		1	1			
TOTAL EFFECTIF BUDGETAIRE	47	28	4	24	24	13	4	2
EMPLOIS NON PERMANENTS OU NE FIGURANT PAS DANS L' EFFECTIF BUDGETAIRE(apprenti, contrat aidé...)	2							2
TOTAL	49	28	4	24	24	13	4	4
				24			21	45

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le tableau des effectifs budgétaires

Pour extrait conforme,

LE MAIRE,

COLETTE NOUVEL ROUSSELOT

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.